



GUIDE DU DÉPOSANT

Appel à Projet 2025 APIS-GENE - EGER 4.0

L'Appel A Projet d'APIS-GENE prend la forme d'un AAP unique pour les programmes de recherche, les programmes de thèse et les programmes de développement technologique.

Les projets soumis sous forme de Manifestations d'Intention seront évalués en 2 phases par le Comité Scientifique Opérationnel et le Comité Stratégique d'APIS-GENE.

Pour les programmes retenus au terme de la première phase, des échanges auront lieu, le cas échéant, avec le porteur de projet afin de finaliser le programme.

Le dossier complet sera réexaminé lors d'une 2^{ème} phase à l'issue de laquelle une décision finale sera rendue courant juin 2025.

La contractualisation des projets retenus se fera dans la continuité pour démarrage du programme au plus tôt en septembre 2025.



➔ Voir le descriptif complet et accéder à la plateforme de dépôt : <https://apis-gene.com/appe-a-projets/>

Bénéficiaires

Toutes les entités de recherche publiques et privées

Types de programmes

Durée et part APIS-GENE indicatifs

Programmes d'amorçage :
max. 2 ans et 125 000 € HT

Programmes de recherche :
max. 4 ans et 670 000 € HT

Programmes de finalisation / développement technologique :
max. 2 ans et 330 000 € HT
pour les volets « transfert » : max 15% du budget (plafonné à 50 000 € HT)

Programmes de thèse :
3 ans et cofinancement de la bourse

Contractualisation

Les dispositions relatives au financement accordé par APIS-GENE font l'objet d'un contrat entre APIS-GENE et les partenaires

Suivi scientifique du programme

Le suivi du programme est assuré par un Comité de Pilotage auquel APIS-GENE participe. Dirigé par un coordinateur, il se réunira semestriellement

Communication des résultats

Tout projet de communication (résumé, poster, publication, ...) sera soumis à l'accord des parties du programme et au Comité de Suivi des Valorisations d'APIS-GENE

Axes de recherche

Axe 1 : Un animal durable pour accompagner la transition agroécologique
Axe 2 : Santé et Bien-Être animal
Axe 3 : Efficience reproductive
Axe 4 : Qualité des produits
Axe transversal : Développements méthodologiques et technologiques

Postes de dépenses éligibles au financement

Frais de personnel non permanents (public/privé) et de personnel permanent (seulement privé)

Frais de fonctionnement

Frais d'environnement et frais généraux (max. 10%)

Versement des financements

Acompte initial de 20% du financement à la signature du contrat

Autres versements en cours du contrat sous présentation de justificatifs dans la limite de 60% du financement

Solde du financement (20%) après justification des dépenses totales et expertise du rapport final

Comptes rendus et suivi

Comptes rendus intermédiaires :

- CR des réunions du CoPil
- Notes de synthèses annuelles vulgarisées
- Rapports d'avancements semestriels

Comptes rendus de fin de projet :

- Rapport final
- Documentation technique

Valorisation et Propriété Intellectuelle

APIS-GENE est Maître d'œuvre de la gestion de la propriété intellectuelle et de la valorisation pour la durée du programme et pour une durée complémentaire de 5 ans à compter du terme du contrat.

